

SÉANCE DU JEUDI 4 FEVRIER 2011

Convocation du Conseil Municipal : le Conseil Municipal est convoqué le 25 Janvier 2011 pour le 04 Février 2011, à 20 heures.

Ordre du Jour :

- 1°) Subventions 2011 - Versement d'acomptes
- 2°) Syndicat Mixte du Pays du Mans - Nouveaux Statuts
- 3°) Dématérialisation des marchés publics - Convention entre le Conseil général et la ville de Changé
- 4°) Révision générale du PLU
- 5°) Voie structurante dans le secteur du Pont
- 6°) Logements locatifs sociaux : exonération de la Taxe Locale d'Equipement
- 7°) Mise en place d'un plan de désherbage communal - Demande de subventions
- 8°) Affaires diverses
- 9°) Questions diverses

L'an deux mil onze, le Jeudi quatre Février, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Changé, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 25 Janvier 2011, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël GEORGES, Maire.

Étaient Présents : Mmes et MM. J. GEORGES, M. RENAUT, B. CHIORINO, L. MESNEL, G. PASTEAU, M. LE COQ, B. MARTIN, D. PASTEAU, S. GRAFFIN, A. CHANROUX, R. ROUSSEAU, C. PAULIN, A. GALLOUX, F. BLIN, C. BOYER, PH. RIBAUT, C. SARRAMIAC, L. MARTIN, A. POTEL, J. LE COQ, M. DAVID, J. STRÉE, C. LANGOULANT, J.P. BEDOUET, M. BLOTTIERE, G. AUGER, A. DE SAINT RIQUIER.

Excusés et Représentés : Mmes ROTTIER M, DUPREY Y.

Pouvoirs : M. ROTTIER à C. LANGOULANT
Y. DUPREY à S. GRAFFIN

Monsieur Frédéric BLIN a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2010 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Mise à disposition des salles communales aux candidat(e)s pour la campagne électorale des cantonales 2011
- Restauration de la continuité et réhabilitation écologique du ruisseau du Gué Carré – Ouverture de l'enquête publique

Adopté à l'unanimité.

1 - SUBVENTIONS 2011 – VERSEMENT D'ACOMPTES

Afin de faciliter la trésorerie de certaines associations, Monsieur le Maire propose le versement d'acomptes suivants sur les subventions 2011 :

- Association de Gestion du Centre François Rabelais : 55 000 €
- Ecole de Musique de Changé : 20 000 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide de verser les dites sommes aux Associations ci-dessus désignées.**

La dépense sera imputée au compte 6574 -- Subventions à des organismes privés et autres personnes de droit privé – au budget primitif 2011

Adopté à l'unanimité.

2 - SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS – NOUVEAUX STATUTS

Le comité syndical du Pays du Mans, réuni en séance le 10 novembre 2010, a décidé à l'unanimité de modifier ses statuts pour y intégrer un collège transport qui aura pour compétence la coordination des transports collectifs sur son territoire.

Conformément aux statuts du syndicat mixte du Pays du Mans, il appartient aux conseils municipaux d'entériner dans les trois mois l'adhésion des communes du Pays du Mans à ces nouveaux statuts.

Adopté à l'unanimité.

3 - DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS : CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LA VILLE DE CHANGÉ

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, le Département de la Sarthe a décidé de mettre gratuitement à la disposition des acteurs sarthois une plateforme pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et une seconde pour la dématérialisation des marchés publics et accords cadres.

La commune de Changé est intéressée par la dématérialisation des marchés publics étant engagée au niveau communautaire avec une autre société pour la télétransmission des actes.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer avec le Conseil général de la Sarthe la convention relative à la dématérialisation des marchés publics et accords cadres.

Adopté à l'unanimité.

4 - REVISION GENERALE DU PLU

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-13 et L 300-2,

La commune souhaite redéfinir et compléter les conditions de son urbanisation par une révision générale du PLU.

La révision générale du PLU permettra de faire évoluer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Pour l'aider dans ce travail, la commune souhaite s'entourer d'un bureau d'études en urbanisme. Plusieurs bureaux d'études seront consultés.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de :

- de prescrire la modification du PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

- de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L 123-7 à L 123-10 et R 123-16 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;

- de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L 123-6 et L 300-2 du code de l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

5 - VOIE STRUCTURANTE DANS LE SECTEUR DU PONT

Conformément à l'article L. 111-4 du Code de l'Urbanisme « Lorsque, compte tenu de la destination de la construction ou de l'aménagement projeté, des travaux portant sur les réseaux publics de distribution d'eau, d'assainissement ou de distribution d'électricité sont nécessaires pour assurer la desserte du projet, le permis de construire ou d'aménager ne peut être accordé si l'autorité compétente n'est pas en mesure d'indiquer dans quel délai et par quelle collectivité publique ou par quel concessionnaire de service public ces travaux doivent être exécutés. »

Dans le cadre de l'aménagement du secteur du Pont, les travaux de voirie, d'eau potable, d'assainissement collectif, et de réseaux de télécommunication seront réalisés par la ville de Changé, à sa charge, au cours du premier semestre 2011.

Ces travaux concernent le permis d'aménagement de la ville et le permis de construire déposé par la Mancelle d'habitation pour la résidence intergénérationnelle.

Adopté par 21 voix et 8 abstentions

6 - LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX : EXONERATION DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Afin de faciliter, tant en terme de faisabilité qu'en terme de délais, toutes opérations de logements locatifs sociaux portés par des bailleurs sociaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer ces organismes et sociétés du versement de la Taxe Locale d'EquipeMENT (T.L.E.). La présente délibération est exécutoire dès sa publication et sa transmission à la Préfecture.

Adopté à l'unanimité.

7 - MISE EN PLACE DU PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Afin de réduire la contamination des eaux superficielles par les produits phytosanitaires, la commune a décidé de mettre en place un plan de désherbage communal. Il permet d'identifier les zones à risque et d'adapter les méthodes de désherbage.

Le projet de lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de Changé a été inscrit au Contrat Régional du Bassin Versant de l'Huisne (CRBV).

Afin de mener celui-ci, il est nécessaire de solliciter des subventions de différents partenaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Décide de réaliser les travaux suivants :**

- Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de Changé :
Coût estimé HT : 46 990 € - réalisation 2011

Sollicite les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Adopté à l'unanimité.

8 – MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES AUX CANDIDAT(E)S POUR LA CAMPAGNE ELECTORALE DES CANTONALES 2011.

Aux termes de l'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales, " des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation ".

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de la gratuité de la mise à disposition des salles communales, en fonction de leur disponibilité, sur l'ensemble de la campagne électorale des cantonales 2011.
- Précise que les candidat(e)s devront formuler leur demande par écrit.

Adopté à l'unanimité.

9 – RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ET REHABILITATION ÉCOLOGIQUE DU RUISSEAU DU GUE CARRE – OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2011007-0021 du 7 janvier 2011, Monsieur le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du 29 janvier 2011 au 14 février 2011 inclus. Cette enquête porte sur la restauration de la continuité et réhabilitation écologique du ruisseau du Gué Carré.

Ces activités sont soumises à autorisation par rapport à la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités en application des articles L. 214-1 à L. 214- 6 du code de l'environnement, modifiés par le décret n°2008-283 du 25 mars 2008 – art. 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur la demande d'autorisation.

Adopté à l'unanimité.

10 – AFFAIRES DIVERSES

Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal consenties à Monsieur le Maire :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délégations accordées à Monsieur Le Maire par délibérations du Conseil Municipal du 7 Avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions importantes prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations :

- Droit de préemption urbain

La commune de Changé renonce à exercer son droit de préemption sur les immeubles suivants :

1 - Terrains bâtis :

6, allée du Perquoi, cadastré AV n° 216 – 4815 m²

73 ter, route de Parigné l'Evêque et le Champ Noir, cadastrés AK n°218 et 220 – 1500 m²

1, route des Vignes, cadastré AA n°142 et 255 – 673 m²

Le Champ de la Réserve, cadastré AS n° 172 – 2336 m²

56, route d'Yvré l'Evêque, cadastré AD n° 213p – 3299 p

2 - Terrains non bâtis :

Le Pré aux Fleurs, cadastré AW n° 12 – 19306 m²

73 bis, route de Parigné l'Evêque, cadastré AK n° 230 – 675 m²

40, route de La Californie, cadastré BD n° 340 – 461 m²

Impasse du Petit Pont, cadastré AD n° 292 – 448 m²

Le Cloteau, Le Champ Devant, Le Champ de Derrière, Le Champ de Derrière, Le Champ de Devant, cadastrés AW n° 312, 314, 316, 317, 319 – 2000 m²

Impasse du Pont, cadastré AD n° 302 -805 m²

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

Prochaine séance : Jeudi 24 Février 2011.

SOMMAIRE :

- 1°) SUBVENTIONS 2011 – VERSEMENT D'ACOMPTES
- 2°) SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS – NOUVEAUX STATUTS
- 3°) DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS – CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL ET LA VILLE DE CHANGÉ
- 4°) RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

- 5°) VOIE STRUCTURANTE DANS LE SECTEUR DU PONT
- 6°) LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX: EXONÉRATION DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT
- 7°) MISE EN PLACE D'UN PLAN DE DÉSHÉRBAGE COMMUNAL – DEMANDE DE SUBVENTIONS
- 8°) MISE À DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES AUX CANDIDAT(E)S POUR LA CAMPAGNE ÉLECTORALE DES CANTONALES 2011
- 9°) RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ET RÉHABILITATION ÉCOLOGIQUE DU RUISSEAU DU GUÉ CARRÉ – OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE
- 10°) AFFAIRES DIVERSES
 - Droit de préemption urbain

